


Annexes

Servitudes d'utilité publique

II. Utilisation de certains ressources et équipements

Protection contre les obstacles et les perturbations électromagnétiques

PLU DE PARIS, APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE PARIS DU 20 NOVEMBRE 2024



VOIR PLANS DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE SUR LES BOIS

VOIR PLANS DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE SUR LES BOIS

Servitudes de protection contre les obstacles

- 160 Zone spéciale de dégagement (faisceau)
Altitude NGF du palier du faisceau
Pour avoir le palier du faisceau suivant le nivellement orthométrique "Ville de Paris", retrier 0,33m
- Zone primaire de dégagement
- Zone secondaire de dégagement

Servitudes de protection contre les perturbations électromagnétiques

- Zone de garde
- Zone de protection

Chaque couleur correspond à un centre radioélectrique

Cours d'eau

- Servitude de halage
- Servitude de marchepied